



L'actualité du  
groupe D&O

# Le Carrefour

## des Entreprises

N° 20 - 2<sup>ème</sup> trimestre 2011

### PAYER VOS COTISATIONS

#### PAR LE PORTAIL

[www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)

Vous pourrez effectuer de nombreuses déclarations sociales auprès de différents organismes (AGIRC, ARRCO, URSSAF, Pôle emploi...) et vous effectuez votre ordre de paiement à l'avance. Le paiement sera effectif le dernier jour du mois de l'échéance.

Problème de connexion, de mot de passe ou d'accès refusé ?

pour les entreprises

N°Indigo 0 820 000 516

0,09 € TTC / MN

pour les comptables

N°Indigo 0 820 366 242

0,09 € TTC / MN

Besoin de renseignements relatifs au contenu de votre déclaration (CNP/CPI, taux de cotisations, etc.) ?

N°Cristal 0 969 36 22 22

APPEL NON SURTAXE

#### PAR ORDRE DE VIREMENT

comportant vos numéros de BUC et de SIRET, la raison sociale de votre entreprise, le trimestre concerné et l'institution ou le Groupe percevant les cotisations.

#### PAR CHÈQUE

Retraite complémentaire : à l'ordre de  
**D&O Retraite**  
**TSA 26486**  
**92894 Nanterre cedex 9**  
(enveloppe blanche)



### Retraite

## Faites vos déclarations de cotisation sociales en ligne !

Pour optimiser et simplifier vos démarches administratives, adoptez la solution globale [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr)

TELEDECLARER et TELEREGLER ses cotisations trimestrielles, c'est nettement plus rapide, nettement plus efficace, nettement plus pratique, nettement plus sûr !

Dès l'ouverture du portail, les données de votre entreprise sont mises en ligne par nos soins, à partir des informations issues de nos fichiers. Si votre numéro de Siret ne correspond pas à celui en ligne, contactez-nous rapidement pour la mise à jour de votre dossier.

Les avantages :

- **Inscription gratuite, accessible 24h/24h** (pas d'abonnement, vous n'avez besoin d'aucun logiciel et donc d'aucune mise à jour) ;

- **rapide et simple** (démonstrateur à disposition, aucun paramétrage à faire, les changements de taux sont directement intégrés) ;

- **entièrement sécurisé** (accusé de réception numérique de votre déclaration et de chaque ordre de paiement) ;

- **télé règlement pratique et sûr** (vous disposez d'un délai de quatre semaines après la date d'exigibilité soit, pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2011, le 2 août en lieu et place du 1<sup>er</sup> juillet 2011) ;

- **confidentialité et assistance assurées.**

Notre cellule «gestion dématérialisée» est là pour vous accompagner ; n'hésitez pas à la contacter par mail : [ducs.demat@groupe-do.fr](mailto:ducs.demat@groupe-do.fr)

## Forfait GMP

La Garantie minimale de points est une cotisation Agirc qui est appliquée aux cadres et assimilés dont le salaire brut est inférieur ou légèrement supérieur au plafond de la Sécurité sociale. Son montant est fixé chaque année.

Le montant trimestriel de la GMP est porté à 192,57 euros, soit 770,28 euros pour l'année 2011, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Vous devez donc procéder, lors de votre déclaration, à une régularisation pour l'ensemble de vos salariés.

## Rappel : statut AUTO ENTREPRENEUR

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le régime de l'auto-entrepreneur permet à tous les Français qui le souhaitent de créer leur propre entreprise simplement et rapidement. Ce nouveau régime, créé par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, lève les barrières à l'entrée de l'entrepreneuriat. Ce statut présente de nombreux avantages sociaux, déclaratifs et fiscaux.

Lors de l'immatriculation de votre entreprise, si vous avez déclaré être susceptible d'employer des salariés et que ce n'est pas le cas, il vous incombe de nous en informer.

## Assiette de cotisations et autres valeurs de référence

En 2011, le plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS) est de 2 946 €.

		2010	2011 (à effet du 1 <sup>er</sup> avril)	Taux d'augmentation pour 2011
<b>ARRCO</b>	Valeur du point	1,1884 €	1,2135 €	<b>2,11 %</b>
	Salaire de référence	14,4047 €	14,7216 €	<b>2,2 %</b>
<b>AGIRC</b>	Valeur du point	0,4216 €	0,4233 €	<b>0,41 %</b>
	Salaire de référence	5,0249 €	5,1354 €	<b>2,2 %</b>



**Prévoyance**

## DOM'Autonomie : optez pour une protection innovante !

D&O lance un nouveau contrat collectif dépendance, DOM'Autonomie, afin de répondre à ce problème sociétal, à moindre coût, sans délai de carence et sans questionnaire médical (pour les entreprises de plus de 6 salariés).

DOM'Autonomie propose des prestations proportionnelles au degré de perte d'autonomie :

- dès l'adhésion, tous les salariés accèdent à DOMISSIMO, l'Enseigne de services à la personne de D&O : un précieux soutien pour les aidants familiaux qui contribue à la réduction de l'absentéisme au sein de l'entreprise ;
- en cas de perte d'autonomie partielle, est prévue la mise à disposition de la DOMISSIMO-Box, dispositif innovant de téléassistance ;

- en cas de dépendance totale, une rente financière viagère mensuelle de 100 à 1 000 € est versée. Cette rente peut être complétée de manière individuelle et facultative.

En souscrivant à DOM'Autonomie, vous contribuez au renforcement de la protection sociale de vos salariés, vous bénéficiez d'avantage fiscaux et sociaux et placez votre entreprise parmi les précurseurs de la prise en charge de la dépendance.



### Paiement des cotisations

**Si vous ne recevez pas de bordereau pour le trimestre appelé, n'utilisez pas les bordereaux papiers des trimestres précédents** mais contactez-nous :

Numéro cristal : **N°Cristal 0969 36 22 22** demande de réédition d'un bordereau trimestriel, APPEL NON SURTAXE

Mail : [ducs.demat@groupe-do.fr](mailto:ducs.demat@groupe-do.fr) pour une demande d'inscription à nos dispositifs de simplification administrative pour le prochain trimestre.

**Attention** : n'utilisez pas un ancien bordereau car il porte les références d'une période passée. Votre paiement serait affecté à cette période et le trimestre « en cours » serait considéré comme non réglé, ce qui déclencherait l'envoi d'une mise en demeure.

Directeur de la publication : Christian Schmidt de La Brélie  
Rédaction et réalisation : service Communication D&O  
N° ISSN 0981 7492  
174 rue de Charonne - 75128 Paris Cedex 11 - Fax : 01 44 64 39 90 - [www.groupe-do.fr](http://www.groupe-do.fr)

### L'AGENCE D&O A PARIS

L'agence D&O se situe au 174 rue de Charonne dans le 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Nos conseillers clientèle seront heureux de vous recevoir

**de 9h à 12h  
et de 13h30 à 17h**

pour vous apporter aides et conseils.

Prenez rendez-vous au 01 44 64 39 70 pour choisir le jour qui vous convient.

### CONTACT ENTREPRISES

Vous pouvez également prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers « entreprise » au :

**N°Cristal 0969 36 22 22**  
APPEL NON SURTAXE

**de 8h30 à 17h45** (heures « creuses » : de 11h30 à 14h et à partir de 16h)

Celui-ci est à votre disposition pour répondre aux questions relatives à la situation de votre entreprise ou vous proposer des solutions pour votre dossier.

### SERVICE SOCIAL

sur rendez-vous au :

**N° Vert 0800 106 206**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



AGECFA-Voyageurs  
CARCEPT  
CARCEPT-Prévoyance  
CRC  
CRIS  
CRPB-AFB

DOMISSIMO-Assurances  
Domissimo-services  
FONGECFA-Transport  
IPRIAC  
MUTUELLE D&O  
OREPA-Prévoyance